

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: CONCENTRE NETTOYANT VITRES
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Concentré à diluer pour le nettoyage des vitres.
Utilisations non recommandées :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SANI MARC EUROPE
ZI du Madrillet - Rue de la Chenaie
F-76800 St Etienne du Rouvray
France
Tél: +33 (0)2 35 66 01 38
Télécopie: +33 (0)2 35 66 16 19
Courriel: msds@sanimarc.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: CB2147B
1. 6. N° code du produit: CB2147B

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Irr. oc. 2 / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 4. Autres dangers: Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes.
Parfum contenant une ou plusieurs substances allergisantes à une concentration > 0.01%:
Limonene

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- (2-Methoxymethylethoxy)propanol
 - N° CE: 252-104-2 - N° CAS: 34590-94-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119450011-60
 - Conc. (% pds) : 25 < C <= 30
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - Divers :
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol
 - N° Id: 603-052-00-8 - N° CE: 225-878-4 - N° CAS: 5131-66-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475527-28
 - Conc. (% pds) : 15 < C <= 20
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

- Huile essentielle eucalyptus globulus
 - N° CE: 283-406-2 - N° CAS: 8000-48-4
 - Conc. (% pds) : 0 < C < 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH07 - Sens. cut. 1 - H317
- * SGH08 - Tox. asp. 1 - H304
- * SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|---|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Appliqué sur une surface chaude, il peut déclencher une irritation des voies respiratoire, toux etc.. |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Données non disponibles. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Conseils supplémentaires:
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Jet d'eau à grand débit |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
|--|---|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Conserver le récipient bien fermé.
Assurer une ventilation adéquate.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir hors de portée des enfants.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Ne pas mélanger à d'autres produits.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation grand public

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 308

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA): 50 ppm, 308 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 308 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 65 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 37,2 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 15 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, à long terme, Ingestion: 1,67 mg/kg p.c. /jour

* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 147 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 52 mg/kg

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 43 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 22 mg/kg

Consommateurs, à long terme, Ingestion: 12,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC)

* Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8

Eau douce (AF = 100): 19 mg/l

Eau de mer (AF = 1000): 1,9 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Libérations intermittentes (AF = 10): 190 mg/l
STP (AF = 1): 4168 mg/l
Sédiment d'eau douce: 70,2 mg/kg poids sec
Sédiment marin: 7,02 mg/kg poids sec
Sol: 2,74 mg/kg poids sec

* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8
eau douce: 0,525 mg/l
eau de mer: 0,0525 mg/l
libération sporadique: 5,25 mg/l
sédiment (eau douce): 2,36 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,236 mg/kg
sol: 0,16 mg/kg
station d'épuration: 10 mg/l

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Filtre combiné: A-P2

8. 2. 2. Protection des mains:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.: gants en caoutchouc butyle

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 2. 4. Protection des yeux:

Eviter le contact avec les yeux et le visage.
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.
Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | bleu |
| 9. 1. 3. Odeur: | EUCALYPTUS |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | Non déterminé. |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | 0.950 +/- 0.02 à 20°C |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non applicable |

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|----------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | Produit hydrosoluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non concerné |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Non Concerné |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	Chaleur, flammes et étincelles.
10. 5. Matières incompatibles:	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composant (FDS Fournisseurs)
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8 CL50 rat (par inhalation): > 3,5 mg/l > 651 ppm 4 h (similaire à la ligne directive OCDE 403) Concentration technique maximale possible pour les tests. Aucune mortalité n'a été constatée. La vapeur a été testée. * Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 Pas de données valides disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8 DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Seule une concentration limite a été testée (LIMIT-Test). Aucune mortalité n'a été constatée. Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE) * Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 DL50: 9510 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8 Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE) * Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 Pas d'irritation des yeux (homme)
11. 2. 4. Ingestion:	* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8 DL50 rat (par voie orale): env. 3.300 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE) * Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 DL50: > 5000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)
11. 3. Sensibilisation:	* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8 N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE) * Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8 non sensibilisant(e) (Dermale; Humain) (Aucune directive n'a été appliquée)
11. 4. Toxicité chronique:	* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8 - mutagénicité des cellules germinales Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur bactéries ou sur cultures de cellules de mammifères. - cancérogénicité Lors d'études à long terme par inhalation sur les rats et les souris, la substance n'a pas eu d'effet cancérigène. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. - toxicité pour la reproduction Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. - Toxicité pour le développement Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

développement/tératogène.

* Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

- Tératogénicité

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

NOEL Maternelle: >= 300 ppm

NOEL Teratog.: >= 300 ppm

(Lapin)(Inhalation; 0, 50, 150, 300 ppm; 6 heures / jour)(EPA OTS 798.4350)Aucune réaction secondaire.

NOAEL Maternelle: 300 ppm

NOAEL Teratog.: 300 ppm

(Rat)(Inhalation; 0, 50, 150, 300 ppm; 6 heures / jour)(EPA OTS 798.4350)Aucune réaction secondaire. - Toxicité pour la reproduction

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

NOAEL Mère: 300 ppm

NOAEL F1: 300 ppm

(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(Inhalation)(OCDE ligne directrice 416)Aucune réaction secondaire.Références

croisées

- Génotoxicité in vitro

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Cellules de poumon de hamster chinois; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)

(Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:

* Composant: 3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol N°CAS 5131-66-8

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Non applicable.

- Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée):

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

* Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8

- Exposition unique:

donnée non disponible

- Exposition répétée:

La substance n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

LOAEL: >=1000 mg/kg p.c. /jour(Études animales)(Oral(e)) Organes cibles: Système nerveux central, Foie

LOAEL: >= 4750 mg/kg p.c. /jour(Études animales)(Dermale) Organes cibles: Système nerveux central, Foie

LOAEL: >= 300 ppm(Études animales)(Inhalation) Organes cibles: Système nerveux central, Foie

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 ET r.541-13 0 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:
Agents de surface non ioniques: moins de 5%
Agents de surface anioniques: moins de 5%
Parfums, Limonene
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Abréviations et acronymes:
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: classification, étiquetage et emballage
DNEL: dose dérivée sans effet
SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50: concentration létale médiane
LOAEL: dose minimale avec effet nocif observé
NOAEL: dose sans effet nocif observé
NOEL: dose sans effet observé
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC: concentration prédite sans effet
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONCENTRE NETTOYANT VITRES

Version: 1

Date de la première édition: 11/07/19

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 6. Conseils relatifs à la formation: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
16. 7. 1. Date de la première édition: 11/07/19
16. 7. 2. Version: 1
16. 8. Réalisé par: SANI MARC EUROPE